

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE

CANTON DE RIBECOURT

Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt quatre septembre deux mil quinze

L'an deux mil quinze, le vingt quatre septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Mrs. et Mmes Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA - Liliane SALSO- GROSSHENNY - Michel LANGLET - Jacques CARPENTIER – Patrick BAKUM - Michaël FOUCHÉ – Kathy ORTEGA- Angélique SEARA - Marie-France DORÉ - Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Frédéric BUQUAND a donné procuration à Liliane SALSO-GROSSHENNY

Justine BOURDON a donné procuration à Patricia FERREIRA

Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : Mme Liliane SALSO-GROSSHENNY

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2015

Proposition d'achat de matériels

Afin d'aménager l'espace loisirs ainsi que les étangs, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter les équipements suivants :

- 1 parcours de santé pour un montant de 4 980,00€HT
- 1 table de ping-pong pour un montant de 720,00 euros HT
- 6 bancs pour un montant de 810,00 euros HT

Il propose également d'acheter 10 tables rondes pour un montant de 1 917,60 euros HT afin d'équiper la salle des fêtes ainsi que 2 abris (stands de 6 x 3) pour un montant de 2 180,00 euros HT.

Après discussion, deux membres du Conseil Municipal sont contre le projet d'achat d'un parcours de santé considérant qu'il n'est pas nécessaire de faire poser ce genre d'équipement dans la commune car peu de personnes s'en serviront et il s'abimera vite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ *Avec 13 voix pour et 2 voix contre d'acheter un parcours de santé*
- ❖ *A l'unanimité d'acheter les équipements (table de ping-pong, bancs, tables rondes et abris) proposer par M. le Maire*

M. le Maire propose aux membres du Conseil de créer un chemin piétonnier aux étangs reliant l'espace loisirs à la rue de Coucy et de faire installer deux tables de pique-nique, il indique que des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

- L'entreprise TMP pour un montant de 11 466,00€ HT
- L'entreprise L.W PAYSAGES pour un montant de 12 166,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un chemin piétonnier et d'installer deux tables de pique-nique et de confier les travaux à l'entreprise TMP pour un montant de 11 466,00€ HT.

Proposition d'achat : Aire de Jeux

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'aménager l'aire de jeux des enfants. Il propose de changer les jeux devenus vétustes, de faire poser un sol souple afin de prévenir toute blessure lors de chute et d'installer une clôture en bois avec portillon afin d'empêcher les chiens de faire leurs besoins sur l'espace réservé aux enfants.

Plusieurs devis ont été demandés, ainsi ont répondu Agorespace, Sté Méfran et Manutan collectivités.

Après étude des devis, les prix proposés étant un peu au-delà de la prévision budgétaire, le Conseil donne mandat à M. le Maire pour finaliser ce projet, il en rendra compte à la prochaine réunion de Conseil.

Salle des fêtes : facturation du gaz lors des locations

Le chauffage gaz est installé à la salle des fêtes, il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif afin de le répercuter au locataire de la salle. Le tarif est celui en vigueur pratiqué par le fournisseur GDF SUEZ Energies France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répercuter au locataire de la salle des fêtes le coût du gaz selon le tarif en vigueur.

Proposition d'aménagement de place de stationnement

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion de travaux aura bientôt lieu afin de travailler sur l'implantation de places de stationnement dans les différentes rues de la Commune pour casser la vitesse excessive de certains véhicules.

Questions diverses.

Passages piétons : Une conseillère municipale fait part d'une réclamation d'une administrée concernant le marquage du passage piéton rue du Maréchal Leclerc. M. le Maire indique que l'ensemble du marquage au sol sera fait par les agents techniques dans les prochains jours.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Liliane SALSO-GROSSHENNY



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire